



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Thomson-CSF

Question écrite n° 4613

### Texte de la question

M. Jacques Brunhes attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'annonce par la direction du groupe Thomson-CSF de 1 600 nouvelles suppressions d'emploi d'ici a la fin 1994, dont 800 dans les seuls etablissements situes dans le departement des Hauts-de-Seine. Ces licenciements prendront la suite du plan social engage en 1990 qui aura conduit cette entreprise nationale a supprimer 4 000 postes lorsqu'il s'achevera a la fin de l'annee 1993. Ainsi, les effectifs de Thomson-CSF, qui comptait 33 000 employes en 1989, seront-ils reduits a 16 500 salaries en 1994. Les resultats financiers du groupe ne justifient en rien de telles mesures qui affaiblissent dangereusement son potentiel industriel. En effet, selon de recentes declarations de son PD-G, Thomson-CSF devrait degager en 1993 un benefice net identique a celui de 1992, soit 1,5 milliard de francs, et disposerait de 20 milliards de francs de fonds propres et de 2 milliards de francs de tresorerie, ce malgre la stagnation du marche de l'electronique militaire sur lequel Thomson-CSF a recentre l'essentiel de ses activites. Tout porte a croire que la decision de la direction du groupe a ete dictee par la recherche d'une meilleure rentabilite a court terme, au detriment des capacites de developpement et d'adaptation de l'entreprise dans un secteur technologique de pointe. En ce sens, elle est tout aussi dangereuse pour l'avenir de Thomson-CSF que les choix strategiques qui l'ont oriente vers le « tout militaire » en placant les divisions d'electronique civile et grand public dans une situation preoccupante. Il n'est pas admissible, au moment ou le chomage croit de facon dramatique dans notre pays, qu'une entreprise nationale puisse, au nom d'une logique privilegiant les profits financiers, participer au declin industriel de la France. Son role devrait tout au contraire etre de favoriser, avec l'ensemble du secteur public, la relance economique dont notre pays a besoin. C'est pourquoi il lui demande : 1/ d'agir aupres de la direction de Thomson-CSF pour empecher toute nouvelle suppression d'emploi ; 2/ de faire adopter, en tant qu'actionnaire majoritaire, des choix strategiques favorisant le developpement et la diversification vers l'electronique civile des activites de Thomson-CSF.

### Texte de la réponse

Thomson-CSF, leader francais en electronique de defense, emploie 42 400 personnes dont 82 p. 100 en France. La societe a realise un chiffre d'affaires de 34,2 milliards de francs en 1992 (77 p. 100 defense et 23 p. 100 civil), et un resultat net de 1,5 milliard de francs en recul de 35 p. 100 sur l'annee precedente. Thomson-CSF est confronte depuis plusieurs annees a une conjoncture difficile : reduction des marches exports de defense (pays du Moyen-Orient notamment), concurrence accrue sur ces marches, evolutions des budgets de la Defense (evolution de la menace, enseignements de la guerre du Golfe), couts eleves de recherche et developpement. Thomson-CSF a ete conduit a depoter un projet de plan de licenciements pour la periode juin 1992 - juin 1993. Il concernait 1 514 personnes. Les trois raisons principales de ces reductions d'effectifs etaient la baisse des plans de charge des unites (plus de 50 p. 100 environ des effectifs concernes), la concentration des moyens de Thomson-CSF sur ses points forts en electronique professionnelle (15 p. 100 environ) et la rationalisation des surfaces et implantations (15 p. 100 environ). Ces projets de reduction d'effectifs comprenaient des depart volontaires, des reclassements, des essaimges ou des reconversions. Un

programme d'essaimage (958 departes sur trois annees "1991-1992-1993" devraient en beneficier) a ete mis en place, suivi par GERIS (groupement d'interet economique pour les reconversions et l'expansion d'industries et des services). Les premiers resultats de Thomson-CSF montrent que cette restructuration etait necessaire dans une conjoncture aggravee sous peine de compromettre la viabilite du groupe tout entier. Le chiffre d'affaires de Thomson-CSF a en effet baisse de 8 p. 100 en francs courants entre 1990 et 1992, confirmant la baisse du plan de charge. L'aggravation est encore plus brutale sur le 1er semestre 1993 puisque le groupe a annonce un resultat net semestriel en forte baisse et une diminution de son chiffre d'affaires. Cela etant, le Gouvernement a demande aux entreprises nationalisees de revoir les plans sociaux de maniere a utiliser autant que possible des mesures de partage de temps de travail, de maniere a ce que les licenciements economiques ne soient plus qu'une ultime solution lorsque toutes les autres ont ete explorees en vain. Ainsi, Thomson-CSF qui avait annonce devoir reduire ses effectifs de 1669 personnes en septembre 1993, est la premiere entreprise a avoir revu son plan social pour ne pas etre oblige de recourir aux licenciements economiques. Les nouvelles dispositions prevues sur une duree de 18 mois comprennent notamment : des departes en pre-retraite, une reduction generale de 3 p. 100 du temps de travail pour l'ensemble des salaries (portant l'horaire hebdomadaire de 38 h 30 a 37 h 20), une reduction du temps de travail supplementaire dans certaines activites dont le plan de charge n'est pas rempli. La baisse de salaire liee a la reduction du temps de travail sera partiellement compensee de maniere a ce que les salaries ne subissent pas la totalite de son cout.

## Données clés

**Auteur :** [M. Brunhes Jacques](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4613

**Rubrique :** Matériels électriques et électroniques

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 août 1993, page 2294

**Réponse publiée le :** 31 janvier 1994, page 504